

01/10

CONSEIL DE LA VIE ÉTUDIANTE ET DE LA FORMATION**PROCÈS-VERBAL****DE LA SÉANCE DU 18 JANVIER 2021****Présents :**

Céline BUON, Raphaël CHARPENTIER, Jean COTTE, Florence DANTON, Golvine DE ROCHAMBEAU, Luka DE SILVA, Mario DEL PERO, Baptiste DUMINIL, Elena FLACK, Guillaume FARDE, Stefania GHERCA, Emiliano GROSSMAN, Agathe LECOULANT, Océane PUELCHENG, Cassandre REMOND, Julie SAADA, Ann-Sophie SCHOEPFEL

Absents ou excusés :

Grégoire ETRILLARD.

Assistaient à la séance :

Pauline BENSOUSSAN	Directrice du pilotage
Myriam DUBOIS-MONKACHI	Directrice adjointe de la formation
Bénédicte DURAND	Directrice de la formation
Ismahane GASMI	Chargée de mission
Sylvie HERLICQ	Responsable de la vie enseignante
Sébastien THUBERT	Directeur de la vie de campus et de l'engagement
Baptiste VIVIEN	Chargé de l'engagement

*

* *

I. Point d'information relatif à la rentrée de printemps	2
II. Proposition de groupes de travail	12
III. Reconnaissance des associations étudiantes	13
IV. Validation des financements des projets étudiants soumis à la Commission de la vie étudiante du 11 janvier 2021	15
V. Adoption des procès-verbaux provisoires des séances du 16 et 30 novembre 2020	15
VI. Échange d'informations sur des questions diverses	15

CONSEIL DE LA VIE ÉTUDIANTE ET DE LA FORMATION
PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE DU 18 JANVIER 2021

La séance est ouverte à 8 h 35 par Raphaël CHARPENTIER.

Raphaël CHARPENTIER

Bonjour à toutes et à tous, merci d'être présents parmi nous aujourd'hui. Pour beaucoup d'entre nous, on se retrouve après s'être rencontré il y a 10 jours (ce qui était une bonne chose) pour une réunion informelle dans le cadre des événements qui secouent un peu notre institution – un peu est un euphémisme – ces derniers temps.

Avant de prendre l'ordre du jour de notre Conseil habituel, je voulais commencer par en dire un mot, car nous ne pouvons pas les ignorer et dire un peu où nous en sommes. D'abord, à nouveau merci à chacune et chacun d'avoir été présents et avoir participé dans de bonnes conditions à la réunion informelle de la dernière fois. Les choses ont été dites franchement, les opinions se sont exprimées clairement, et cela s'est fait, chaque fois, de manière respectueuse, calme. C'est une chose importante que nous puissions garder dans ces instances, face à des faits si graves que ceux commis par l'ancien président de la FNSP, une forme de gravité face à cette situation. Je voulais vous remercier toutes et tous et espérer que cela puisse se prolonger. La deuxième chose est que les choses avancent et que la ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation a demandé la semaine dernière à ce qu'une inspection soit lancée. Il s'agit de l'inspection générale de l'éducation de la recherche et des sports qui est l'instance qui inspecte les établissements d'enseignement supérieur notamment, et qui commence, je crois, aujourd'hui, ou si ce n'est aujourd'hui, ce sera demain, une mission au sein de Sciences Po, pour connaître exactement les responsabilités et les faits et gestes, en particulier, du directeur. C'est une mission, je pense – et je le dis en mon nom propre, et j'ai échangé avec certains d'entre vous à ce sujet – néanmoins que cela reflète une impression générale. C'est une très bonne chose qu'une telle inspection puisse se tenir, car elle nous permettra d'avoir les idées nettes et d'en savoir plus, avec un certain nombre d'enquêteurs externes à l'institution, qui viendront pour faire la lumière sur les choses. Je pense que nous pouvons toutes et tous nous en réjouir. C'était le mot introductif que je voulais avoir. Y a-t-il éventuellement une intervention, une question, une réaction avant que nous puissions procéder à l'ordre du jour habituel ? Je vous demande de le faire, comme d'habitude, dans l'onglet conversation, si c'est le cas. Cela n'a pas l'air d'être le cas. Je vous en remercie.

Je vous propose de passer maintenant à l'ordre du jour prévu. C'est un ordre du jour assez important pour ce premier point d'informations sur le Covid puisque, comme vous le savez, de nouvelles mesures gouvernementales ont été annoncées en fin de semaine dernière annonçant un couvre-feu à 18 heures et une reprise très partielle des cours en présentiel pour les étudiants de 1^{re} année. Nous avons tous envie d'en savoir plus sur la manière dont Sciences Po compte s'organiser pour les créneaux, en particulier 17 heures – 19 heures, et la reprise du présentiel. Bénédicte DURAND, je vous laisse la parole.

I. POINT D'INFORMATION RELATIF À LA RENTRÉE DE PRINTEMPS

Bénédicte DURAND

Je vais partager ce point avec la directrice de la scolarité et de la réussite, Myriam DUBOIS MONKACHI. Avant de commencer, je voudrais d'abord prendre le temps de vous souhaiter à tous une bonne année 2021. On n'a pas eu l'occasion de se le dire et de se souhaiter le meilleur pour cette année. Je vous souhaite à tous une bonne année à titre personnel. Je la souhaite aussi, avec détermination et enthousiasme, à notre belle maison qui, en effet, connaît des difficultés, de divers ordres. Je suis sûre

qu'elle a en son sein toutes les forces morales, intellectuelles pour y faire face. Je vous souhaite à tous une belle année 2021.

Cette année commence de façon plus à distance que nous l'espérions, encore pour ce semestre. Nous allons faire un point avec Myriam pour dire là où nous en sommes, sur les nouvelles que nous pouvons vous donner, sur l'ensemble des années et des cycles de Sciences Po qui, vous l'avez vu, dès jeudi soir aux annonces du Premier ministre et de la ministre, ne semble pas devoir être traité de la même manière pour les 15 jours, au moins, qui viennent. Je veux partager avec vous une volonté institutionnelle partagée par le directeur et de façon très claire par moi-même et l'ensemble des doyens de notre institution. Cette volonté partagée est celle d'un retour au présentiel autant que possible et pour tous les étudiants de Sciences Po dès que cela est possible. Au fond, nous assumons pour ce semestre à venir une forme d'adaptation, encore plus rapide que nous avons su le faire les semestres précédents, pour pouvoir, une nouvelle fois, permettre à chacune et chacun des étudiants de retrouver leur campus, de retrouver leurs camarades, leurs professeurs en personne, si j'ose le dire ainsi, dès que les espaces pourront s'ouvrir. C'est un engagement extrême qui est à la fois très fort, mais dont on sait qu'il est complexe à mettre en œuvre puisqu'il suppose de s'adapter, et parfois de s'adapter de 15 jours en 15 jours. C'est très exigeant pour les équipes. Il faudra également prendre soin à ce que la stabilité pédagogique ne soit pas touchée par cette adaptation. D'une certaine manière, il faut que nous soyons créatifs, inventifs, solidaires dans cet objectif de permettre à tous nos étudiants d'avoir un contact avec leur institution. Après deux semestres, nous avons des populations étudiantes qui n'ont pas, d'une certaine manière, rencontré Sciences Po. Je pense notamment à des étudiants de Master. Aujourd'hui, pour les 15 jours qui viennent, l'indication ministérielle est claire. Vous avez vu que seules les 1^{res} années sont concernées par un retour en campus. C'est la règle qui nous est imposée. Nous attendons la circulaire ministérielle qui n'est pas arrivée, qui peut-être pourrait nous donner des espaces de dérogation pour certains formats de cours, pour certains types de population, notamment en difficulté. Fort de ce que nous avons vu fonctionner dans les semestres passés dans cette relation à l'épidémie, du point de vue des règles gouvernementales, nous essaierons d'anticiper, mais, encore une fois, de le faire dans une perspective de retour, le plus vite possible et pour le plus grand nombre possible. C'est ce que je voulais vous dire aujourd'hui.

Je devrais vous quitter dans une vingtaine de minutes. Je laisse la parole et je laisse Myriam compléter ce que je viens de vous dire, concernant la philosophie dans laquelle nous entrons dans ce nouveau semestre.

Myriam DUBOIS MONKACHI

Merci beaucoup Bénédicte. À mon tour de vous souhaiter une bonne année 2021 et de vous dire que la programmation engagée le semestre dernier tenait compte d'une ouverture plus large au présentiel. Nous sommes aujourd'hui dans une période transitoire, entre une réglementation de décembre qui a encore des effets jusqu'au 25 et la nouvelle réglementation que nous attendons via une circulaire. Comme le disait Bénédicte DURAND, notre volonté est d'avoir le plus possible de présentiel. C'est ce que nous avons programmé en demi-groupes. Les 1^{res} années ont déjà cette vision de leur semestre dans ce nouveau cadre puisque tous les cours, toutes les conférences de méthode ont lieu en présentiel une semaine sur deux. Pour l'instant, seules les langues sont à distance et le seront ce semestre. Même les ateliers artistiques sont en présentiel. Pour les 1^{ères} années, nous sommes conformes à l'attente du ministère, à la fois en termes de présentiel et en termes de demi-groupes. Sur les autres années, c'est différent. Nous avons prévu d'étendre le présentiel, ce qui ne sera pas possible. Nous allons essayer de jouer sur différentes exceptions, dérogations, comme le disait Bénédicte DURAND, à la fois sur des formats courts que le ministère appelle TP, que nous avons déjà identifiées au semestre précédent, notamment l'École de journalisme, mais également à l'EMI. Nous verrons si d'autres programmes peuvent rentrer dans cette catégorie. Un autre aspect est l'accompagnement des étudiants en difficulté, c'est l'enjeu de cette année. Nous lançons aujourd'hui notre booster d'hiver qui concerne à peu près 150 étudiants qui sont présents sur différents campus, de 1^{re} et de 2^e année. Notre idée est d'accompagner les élèves de 2^e année qui sont dans ce booster le semestre prochain grâce à une présence possible dans

l'établissement, présence qui était autorisée dans le cadre réglementaire de décembre. À la fois, aller chercher la dérogation sur le format de cours. Je sais que l'EMI est très intéressée par cette dérogation également pour des ateliers de prise de parole dont Florence DANTON, ici présente, pourra nous parler. Je le disais, c'est déjà le cas à l'École de journalisme pour des ateliers de production puisque la définition du TP, selon le ministère, est d'avoir besoin de matériel et ne pas pouvoir suivre ce cours à distance de par un besoin de matériel ou de gestes particuliers doivent être faits en présentiel. D'autres écoles seront sollicitées pour voir dans quelle mesure on peut élargir cette présence, sachant que nous aurons de l'espace à Sciences Po puisque demi-jauge et que les amphithéâtres ne seront pas occupés. Voici en gros l'architecture de cette première partie de la rentrée. Les cours programmés de 17 heures à 21 heures seront pour la période qui arrive, à partir du 25 janvier, programmés à distance, basculés à distance pour ceux qui étaient en présentiels. Nous attendons une circulaire pour voir dans quelle mesure l'heure de fin du cours est une heure sur laquelle nous pourrions jouer aussi pour permettre aux étudiants de rester dans l'institution jusqu'à 18 heures, je pense notamment à la bibliothèque qui est ouverte depuis le semestre dernier dans des conditions particulières, mais qui fonctionne et qui rencontre la satisfaction des étudiants. Ensuite, nous verrons comment le ministère évolue dans ces propositions d'accueil des étudiants des différents niveaux, avec toujours cette attention particulière aux étudiants qui sont en difficulté, que nous pourrions accueillir, nous l'espérons, quel que soit le niveau d'étude, en groupes, soit pour suivre leur cours. Nous avons mis à disposition des salles pour chacun des programmes, pour chacune des écoles pour le campus de Paris pour être en soutien si nécessaire via du tutorat que nous devons encore définir. Entre deux réglementations, une envie très forte de présentiel, car nous avons programmé nos cours dans ce sens et une adaptation qui se fera, comme le disait Bénédicte DURAND, en évitant l'instabilité pédagogique qui peut porter préjudice de l'apprentissage et de la réussite, et une attention très particulière à tous les formats qui pourraient rentrer, si d'aventure c'était la voie maintenue par le ministère, dans la mission de TP. Je vous remercie.

Océane PUEL-CHENG

On voulait s'assurer que les cours en présentiel ne représenteront pas de pénibilité pour les étudiants qui se trouvent toujours à l'international et ceux qui sont en France, mais qui ne pourront pas se rendre sur le campus, qui sont soit chez eux, chez leurs parents ou dans d'autres villes.

Bénédicte DURAND

Les principes d'équité de traitement des étudiants sont une règle intangible dans la gestion de la crise. À tout moment, nous devons nous assurer, et vous avez raison de le souligner Madame, sur le fait que nombre d'étudiants ne rejoindront pas le campus. Les dernières nouvelles de la situation épidémique en France risquent de retenir ceux qui avaient des doutes. Il est absolument impératif que toutes les décisions que nous prendrons de retour en présentiel ne constituent en aucun cas un handicap pour des étudiants restés à distance et qui auront toujours la possibilité de le faire ce qui, évidemment, conditionne un rapport à l'assiduité qui reste le même, c'est-à-dire qui ne pénalise aucun étudiant qui ne serait pas physiquement présent à son enseignement, et qui exige de notre part la mise en place pour tout ce qui est présentiel d'un back up, soit en simultané, soit enregistré, soit différé pour les étudiants qui sont à distance. C'est vrai que cet élément reste un principe fondamental de notre organisation.

Agathe LECOULANT

Merci à toutes pour vos interventions. Je sais que ce n'est pas ici le bureau des plaignants, mais j'ai quelques remarques à faire, car la situation est sinon difficile, catastrophique même disons-le, il faut quand même relativiser sur notre situation. Ce n'est pas la guerre, on va s'en sortir, mais c'est très difficile quand on entend la ministre, Madame VIDAL, dire que les étudiants ne se contaminent pas en cours, mais lorsqu'ils mangent des bonbons dans les amphis. C'est difficile à entendre. C'est bien, on le fait par responsabilité civile et de bon cœur, mais soyons quand même considérés. On a tout perdu : notre vie sociale, parfois nos amis, nos amours et pire que cela, notre liberté d'étudier. J'ai une question simple, mais qui m'interroge : pourquoi est-ce que les BTS, les DUT, certaines écoles d'ingénieurs,

certaines écoles de commerce sont ouvertes et nous, Sciences Po, qui ne sommes pas considérés comme une faculté, restons fermés ? J'aimerais avoir une précision sur ce sujet.

Sinon, si la situation reste la même que le premier semestre, il faut que les systèmes de fonctionnement soient grandement améliorés parce que cela n'a pas fonctionné. J'ai un peu sondé les étudiants de mon entourage. J'ai par exemple Alexia, une de mes amies qui vit en Bolivie. Cela fait 10 mois que je ne l'ai pas vu, on a 6 heures de décalage. Forcément, elle a été obligée de suivre ses cours soit à 2 heures du matin, soit à 4 heures du matin, soit grâce aux enregistrements et parfois, les enregistrements étaient postés la veille de l'examen. Ce n'est pas possible de continuer comme cela. Merci beaucoup de m'avoir écouté. J'espère que l'on aura des réponses claires.

Raphaël CHARPENTIER

Merci, Madame LECOULANT. Je pose avant tout une question portant sur les 3^{es} années. Étant enseignant en 2^e année, j'ai eu de nombreux anciens étudiants de 2A qui m'ont posé la question sur les départs en 3. J'ai eu le sentiment qu'un certain nombre de choses ont pu être faites ce semestre et que plus d'étudiants ont pu partir. Si cela est possible, j'aimerais avoir un point sur cette question.

Par ailleurs, ce n'est pas vraiment une question, mais une remarque. Je suis bien placé pour savoir combien nous sommes actuellement dans l'urgence et l'incertitude. Je sais bien que Sciences Po s'adapte aussi vite qu'il le peut, mais j'appelle à ce que, dès que cela est possible, dès que l'instruction sera là, étudiants et enseignants puissent avoir une forme de visibilité au moins sur le début du semestre et une information la plus rapide possible. Je vous laisse la parole, Madame DUBOIS MONKACHI et Madame DURAND.

Bénédictine DURAND

Merci beaucoup, Madame, merci Monsieur le Président. Je ne commenterai pas les propos de la ministre et son regard sur les conditions de diffusion du virus dans les universités en faisant, néanmoins, le pari qu'elle est sans doute mieux informée que je ne le suis et que nous le sommes tous sur la capacité des universités à devenir des clusters. J'entends complètement votre révolte, votre colère, et je comprends que d'une certaine manière, après deux semestres, la situation devient très difficile. Je vois aussi que la décision n'est pas prise aujourd'hui, alors que la courbe épidémique présente des risques très forts avec notamment l'apparition des variants du virus, plus contagieux que le précédent nous dit-on. On voit bien que le combat pour ouvrir les universités est mené par la ministre de l'Enseignement supérieur et que l'on voit, par ailleurs – et je crois qu'on peut tout à fait constater que depuis le début de cette crise, quoi que l'on pense des décisions gouvernementales et je ne me prononce pas là-dessus –, que les décisions sont prises de façon extrêmement centralisée par le chef du gouvernement. Au fond, je crois que la responsabilité réelle de la ministre dans la décision d'ouvrir ou de fermer est très faible. Je vous donne un sentiment, et après observation, de la manière dont les choses se passent. Son job, si vous me pardonnez cette familiarité, est de soutenir les acteurs éducatifs pour que la continuité pédagogique se passe et pour que les espaces de présentiel puissent être saisis par les universités. Après, on peut discuter de la façon dont cela se fait. Je crois que les grandes organisations représentatives de l'enseignement supérieur ont travaillé tout le week-end pour donner les marges de manœuvre aux acteurs. Encore une fois, souvenons-nous que toutes les marges de manœuvre que nous pouvons inventer, à un moment donné, nous mettrons peut-être face à une décision supérieure à celle des acteurs autonomes que nous sommes, supérieure même à la ministre dans son action gouvernementale, qui est celle prise par le président de la République en termes de sécurité sanitaire du pays. On est dans cette gestion, je pense. Cela veut dire qu'il faut relativiser sans doute un peu les choses. Je vous ai dit la manière dont nous pourrions nous saisir, et nous essaierons de nous saisir au maximum, du présentiel.

Sur la question du distanciel, au fond c'est la deuxième question que vous posez. Vous avez raison, tout est loin d'être parfait. J'indique à ce Conseil qui le sait bien, que plus on bouge les choses en cours de semestre, plus on se met en situation de bug technique, de déstabilisation des uns et des autres, ce qui fait que les rendez-vous sont manqués, des retards sont pris, etc. Tout cela vient tirer une machine qui fait se rencontrer 14 000 étudiants avec leurs professeurs et au fond, toute décision que l'on prend à des effets dominos qui peuvent être très vite déstabilisant. Ce que disait Madame Myriam DUBOIS MONKACHI sur la nécessité d'inventer très vite un système le plus stable possible en fonction des aléas d'une présence petite, mais encore possible, dans notre université, est réel. Cela dit, on en discutait la

semaine dernière avec les directeurs de département, avec des organisations syndicales étudiantes, c'est le moment de nous aider à identifier les points durs des dysfonctionnements du distanciel. On sait que l'hybride n'est pas forcément simple. On sait que l'on a un sujet sur les examens. On sait qu'on a un problème d'organisation des rythmes étudiants sur leur journée de travail, avec des tunnels Zoom. J'espère que les IP - et d'ailleurs, ce serait utile de faire un point sur ces inscriptions pédagogiques – ont permis aux étudiants de ne pas concentrer des journées trop denses. C'est d'autant plus important ce semestre, parce que vous aurez beaucoup de distanciel et qu'en plus vous serez contraints de rester à la maison à partir de 18 heures, ce qui veut dire que si on concentre ces heures de cours sur une même journée, cela va vous contraindre à une immobilité absolue, sans pause méridienne, etc. Les difficultés que vous avez connues risquent de s'accroître encore. Le paysage est encore différent cette fois. Il l'a été durant le semestre au printemps dernier, puisque c'était l'explosion de la crise.

Le semestre de crise suivant, on a tenté de le faire vivre le plus ouvert possible et cela s'est fermé en novembre, comme vous l'avez vu. On a eu une adaptation en cours de semestre. Celui-ci la proposition est encore différente, les conditions du couvre-feu sont encore différentes. Notre chance est d'avoir partagé cette expérience, de travailler ensemble, de s'écouter. On ne part pas du tout sur ce semestre en pensant que tout est parfait sur le distanciel et le 100 % en ligne. On sait que ce 100 % en ligne nous guette. Je pense qu'il faut que nous nous disions, dès aujourd'hui, qu'un troisième confinement, qui n'est pas à l'ordre du jour, mais qui n'est pas exclu. Cela renforce encore notre responsabilité collective à améliorer les conditions de l'enseignement en distanciel et à travailler dès à présent sur les conditions de votre évaluation. C'est un sujet dont on n'a pas parlé, mais là aussi, il y a sans doute des choses à améliorer sur le contrôle continu qui a été très lourd le semestre dernier et le contrôle final qui pourrait, sans doute, trouver des pistes d'amélioration. On va être au travail sur ce sujet. Je le dis devant ce Conseil – avant que Myriam nous parle de la 3^e année et nous apporte quelques bonnes nouvelles sur ce sujet – , on restera comme on l'est depuis le début de cette crise, c'est-à-dire très en contact avec les Conseils et très désireux d'avoir un point régulier à la fois du Conseil de la vie étudiante et de la formation et du Conseil de l'institut pour, encore une fois, qu'on puisse partager très régulièrement sur ce qui se passe et ce que les étudiants, les enseignants ont à nous dire sur ce qui se passe. Myriam, pour la 3^e année.

Myriam DUBOIS MONKACHI

Pour vous annoncer une bonne nouvelle pour la 3^e année puisqu'au semestre dernier, comme vous le savez, plus de 700 étudiants ont effectué un semestre 5 à Sciences Po, devant une maquette particulière qui avait été dessinée pour eux. Ce semestre, apparemment tout va bien, nous sommes, à ce jour, à moins de 50 étudiants qui feront leur S5 à Sciences Po. Je ne peux pas vous donner les détails par zone.

Bénédicte DURAND

C'est le S6.

Myriam DUBOIS MONKACHI

Oui. Qu'est-ce que j'ai dit ? Donc, à peine 50 étudiants qui resteront à Sciences Po pour le S6. Je ne peux pas vous donner le détail des zones et du format de ce semestre parce que ce serait bien que la DAI vienne vous faire une présentation une fois que la situation sera stabilisée, puisque la commission a eu lieu la semaine dernière. C'est la très bonne nouvelle : finalement, grâce à une nouvelle campagne, grâce à des négociations avec les établissements partenaires a réussi ce défi de permettre à tous les étudiants de faire au moins un semestre à l'international. Les étudiants qui ont demandé une année hybride ont aussi obtenu gain de cause à quasiment 100 % des demandes. C'est la bonne nouvelle de la semaine, on ne va pas s'en priver.

Concernant les inscriptions pédagogiques (IP), les nouvelles sont aussi bonnes : elles ont pu avoir lieu du 7 au 15, avec un petit sujet technique qui a touché le campus de Reims, mais pour lequel nous avons réussi à trouver une solution assez rapidement. Les inscriptions pédagogiques ont bien eu lieu. J'ai bien noté, Monsieur COTTE, lorsque nous nous sommes vus la semaine dernière, qu'il y avait de petits changements qui avaient été opérés au niveau des séminaires d'exploration. Je vais demander au Collège de me le confirmer et de me donner des informations sur ce point. C'est certainement un problème de disponibilité des enseignants. Je reviendrai vers vous sur ce sujet. En tout cas, les IP ont pu avoir lieu. Il n'y a pas de difficulté majeure relevée de la part de nos étudiants. Tout est prêt pour la rentrée.

Sur la question de la mise à disposition des enseignements, Madame LECOULANT, vous avez raison, c'est un sujet, c'est d'ailleurs le sujet d'une véritable politique de mise à disposition. Je pense que, malgré tout, Sciences Po doit s'enorgueillir de cette capacité à mettre à disposition des enseignements filmés. Ce n'est pas le cas de tous les établissements. Cela demande beaucoup d'implication de la part des enseignants eux-mêmes qui acceptent de voir leurs cours filmer, diffuser dans le monde entier. C'est un premier point.

Deuxième point sur la question de la mise à disposition des enseignements, j'entends que dans le cas que vous mentionnez, c'était la veille de l'examen, ce qui n'est pas quelque chose que nous souhaitons. La mise à disposition ne doit pas être un sujet trop ouvert, car on s'aperçoit que les étudiants vont vers le cours filmé 3 ou 4 jours avant l'examen, pour réviser, et mettent en péril ce faisant, la nécessité d'un apprentissage, qui est bousculé par de nouveaux rythmes, qui doit se faire progressivement. En d'autres termes, notre objectif, qui est partagé avec les campus et les écoles, est de mettre en disposition les cours filmés de manière assez rapide, pour les étudiants qui ne peuvent pas les suivre en direct, mais de ne pas le laisser tout le semestre, d'avoir une politique de remise en place pour les révisions, mais pas forcément pour tout le semestre, pour éviter ce que l'on appelle maintenant le syndrome « série » qui est de suivre les cours de manière très raccourcie sur un temps qui ne permet pas l'apprentissage durable.

Mario DEL PERO

Bonjour et bonne année à vous et à tout le monde. Merci pour ces clarifications. Il n'y a pas de solution idéale, mais des solutions d'urgence, une condition d'urgence dans laquelle il est impossible de prévoir les évolutions. Je comprends cela très bien en tant que directeur du Master des études doctorales, j'ai suivi l'évolution de la situation, j'ai essayé d'avoir des interactions très fréquentes avec les étudiants. Je reviendrais sur cette question. Je pense qu'il y a une tension presque structurelle entre la stabilité pédagogique et l'adaptation. L'adaptation est contraire à la stabilité, il faut changer tout le temps et j'ai un peu de mal à voir comment nous pouvons garantir la stabilité pédagogique en adaptant ce que nous pouvons offrir en conséquence de l'évolution de la pandémie et des conditions sanitaires. L'hybride pose plusieurs problèmes, je pense, problème pédagogique, d'organisation des cours, etc. Je pense qu'une chose que nous pouvons faire et que vous pouvez faire est de solliciter les enseignants, ceux qui ont des responsabilités, les directeurs de département, les directeurs d'études doctorales, etc., à faire un effort pour suivre individuellement, ou par groupe, les étudiants. Sciences Po est une institution particulière. Nous n'avons pas d'office hours, au niveau Collège, nous n'avons pas l'habitude de rencontrer les étudiants. Il faut nous solliciter, surtout les enseignants qui ont des cours, pour organiser des moments, des réunions avec les étudiants pour essayer de comprendre la situation, les problèmes. Pour moi, cela a été très utile durant l'automne de rencontrer régulièrement les M1 et les M2 et d'essayer d'activer des dispositifs un peu ad hoc pour eux et aussi d'assurer un suivi individuel. Bien évidemment, au niveau Master, c'est possible et pas au niveau du Collège. Il faut trouver une façon pour solliciter les enseignants, nous, à renforcer les interactions avec les étudiants en dehors des cours.

Bénédicte DURAND

Vous m'en excuserez, mais je vous laisserai après cette question et je laisserai Pauline BENSOUSSAN et Myriam DUBOIS-MONKACHI vous répondre.

Tu as raison, Mario. On est dans une tension structurelle entre stabilité et adaptation. Je partage la piste, qui est sans doute à discuter de manière différente au Collège, dans chacune des écoles, sur le fait que le petit espace qui nous est laissé en présentiel peut-être qu'il doit être autre chose qu'un enseignement alternativement en présentiel ou en distanciel et avec du coup, une demande hybride très forte, alors qu'on sait que cela fonctionne plus ou moins bien. Effectivement, c'est une piste intéressante, mais pour la creuser davantage, il faut nécessairement que, d'une certaine manière, vous, enseignants, vous puissiez, à l'aube de cette nouvelle organisation, prendre dans vos collectifs, comme tu le fais aujourd'hui, la responsabilité de penser cela et de soutenir ce qui est le plus utile pédagogiquement, de votre point de vue. Il faut que l'on ait cette fameuse circulaire qui, si elle nous dit qu'elle autorise, par exemple, des groupes d'étudiants qui connaîtraient des difficultés à moins de 10, tu vois bien que là, on a un espace intéressant pour faire ce que tu viens de décrire, c'est-à-dire d'assumer que l'enseignement est à distance, mais qu'en revanche, il y a des points de rendez-vous avec de petits groupes d'étudiants leur permettant de travailler soit parce qu'ils sont eux-mêmes en difficulté, soit vous avez identifié des

points de difficulté dans leur apprentissage qui nécessite que vous les retrouviez de cette manière-là. En effet, on a à construire quelque chose. Pour l'instant, on n'a pas le cahier des charges donc c'est vrai que c'est le moment où on peut imaginer. Il faut vraiment être inventif. La piste d'une offre d'enseignements qui reste stable et d'un dispositif du type tutorat, type office hours, en plus de tout ce qui va être possible pour les 1res années, dont on espère que cela va prospérer et peut-être s'étendre aux 2es années par exemple, et qui répond à la question d'Agathe d'ailleurs, à laquelle je n'ai pas répondu tout à l'heure, sur la différence avec les BTS et les IUT.

Je crois que cette différence s'explique par le fait que les BTS et les IUT sont dans des organisations humaines plus réduites en effectifs, donc plus contrôlables du point de vue de la circulation du virus. Je ne crois pas qu'à aucun moment, dans un cabinet quelconque, il y ait un fou qui se dise qu'il faut privilégier les IUT par rapport aux 1res années des universités. C'est surtout la question de la densité humaine entre les deux organisations. La réponse que donne la ministre aujourd'hui sur le fait que les 1res années rentrent, c'est pour faire ce que vous dites : il faut qu'il y ait équité entre les premiers cycles le plus vite possible. Du coup, ce sont les 1res années qui rentrent. Cela met sous tension les années ultérieures, bien entendu. Chaque décision est discutable, mais on est dans une dynamique d'organisation extrêmement complexe. Bien sûr, je pense qu'il faut qu'on ouvre des pistes différentes, sachant qu'on ne peut pas se permettre, en termes de moyens, de doubler l'offre d'enseignements que l'on propose et que l'on a choisi de ne pas dégrader en termes de volumes d'heures, d'heures supplémentaires en présentiel en petits groupes. Il faut que l'on trouve aussi le moyen que tout cela soit soutenable durablement et pertinent sur le plan pédagogique. Dès que la circulaire est là, cela doit être, pour tous, une préoccupation très forte de la partager et de voir ce qu'on peut inventer ensemble. Je vous laisse. Je laisse mes collègues poursuivre la discussion. Je vous souhaite à tous une bonne journée, une bonne semaine et à très bientôt.

Jean COTTE

Je voulais déjà vous souhaiter à toutes et tous une bonne année. Je voulais remercier Monsieur le Directeur des études doctorales pour ce qu'il a dit. On est tout à fait d'accord pour avoir une volonté de la part des professeurs et des élèves pour se retrouver un maximum et avoir un suivi. La question de l'office hours est aussi intéressante. Je pense que je m'exprime au nom de la communauté étudiante quand je dis que nous sommes tout à fait prêts à encaisser l'adaptabilité et le manque de stabilité que cela engendre si cela nous permet de retrouver des cours en présentiel. C'est quelque chose qui est nécessaire, même si cela a un coût sur la stabilité pédagogique, cela est nécessaire.

Pour revenir sur le point des IP que Madame la Directrice a relevé, je souhaitais rappeler, même si le contexte est passé, quelques petits incidents qui étaient regrettables. Au niveau des 1res années, les inscriptions pédagogiques ont été refaites une seconde fois puisqu'il y a eu un problème lors du premier passage. Lorsqu'on nous a annoncé qu'elles seraient refaites, on nous a dit que ceux qui avaient pu finir leur inscription pédagogique, mais qui avaient pu avoir des conflits d'horaires, des changements d'horaires comme je vous l'avais dit n'auraient pas besoin de se reconnecter à la réouverture, mais on ne nous a pas précisé que certains cours auraient des places en plus. Finalement, tout le monde ne s'est pas reconnecté et tout le monde n'a pas pu voir qu'il y avait des places en plus. Ce n'était pas un désastre, car on a tous réussi à avoir des cours, mais c'est dommage qu'on ne nous l'ait pas précisé. On a eu deux mails différents et on ne nous a pas précisé qu'il y avait des places en plus et la possibilité pour certains, qui, à cause de ce bug n'avaient pas pu faire des inscriptions pédagogiques convenables, de rattraper leur emploi du temps. C'est un petit couac et je pense que la situation est passée. Je voulais vous remercier pour tout le travail que vous faites pour essayer de faire en sorte que nous revenions au maximum au présentiel. Merci beaucoup.

Agathe LECOULANT

J'en ai oublié l'essentiel : une très bonne année à tous ici, dans ce Conseil. J'aimerais rebondir aux propos de Madame DURAND concernant les modalités d'évaluation. J'ai entendu parler de la faculté de Rennes qui a fait ses évaluations en présentiel et qui a proposé une mention « évalué en présentiel » sur son diplôme. J'aimerais m'assurer que notre diplôme ne perdra pas de sa valeur et si la faculté de Rennes a été capable d'organiser des partiels en présentiel, pourquoi nous ne le serions pas ?

Une petite remarque finale concernant le sport et les offres de sport, toujours fidèle aux indications ministérielles, qui sont possibles dehors. Y aura-t-il des offres de sport dehors ? Je pense à l'athlétisme par exemple. Qu'en sera-t-il concernant le sport ?

Myriam DUBOIS MONKACHI

Merci beaucoup, Monsieur Jean COTTE pour vos éléments d'informations que j'avais partiellement. Je sais qu'il y a eu un problème mercredi. Je me souviens très bien de cette journée, car j'ai dû passer quelques heures au téléphone avec beaucoup de stress, car nous savons que les IP sont un moment très important pour les étudiants et 3000 cours à gérer pendant une période aussi limitée, avec beaucoup de complexité, et je sais que vous en êtes conscient, ce n'est pas simple. Effectivement, il y a eu ce petit loupé, j'en suis désolée. Je ferais remonter l'information au Collège universitaire qui a fait de son mieux, le campus de Paris, pour répondre à vos questions tellement la panique a dû être importante. Je peux le comprendre, d'autant plus que le contexte augmente ce genre de stress.

Concernant le diplôme, Madame LECOULANT, je vous rassure, le diplôme ne perdra pas de sa valeur. Je vous rassure aussi sur le présentiel. Ce que nous a dit Madame DURAND tout à l'heure est très clair : dès que le présentiel est possible, nous ferons le maximum pour que ce soit en présentiel. Pour le semestre prochain, nous avons réservé des espaces au SIEC, à Arcueil (que vous connaissez peut-être) qui nous manque pour que vous passiez sinon vos galops, vos partiels et au moins les évaluations finales comme les années précédentes. J'avoue que nous aussi, chaque semestre, c'est avec un pincement au cœur que l'on se demande si on prend ou pas l'option. Ce semestre, on va prendre cette option, au moins pour les examens en fin de semestre. Il est important de revenir à du présentiel aussi en termes d'évaluation. Le sujet est encore ouvert, car nous n'avons pas reçu toutes les évaluations, mais il y a probablement un impact, en termes d'apprentissage (je le disais tout à l'heure), mais aussi en termes d'évaluation, entre un examen fait en temps limité et un examen qui s'étend sur 48 heures, comme cela a été le cas pour plusieurs examens.

Monsieur DEL PERO, merci d'avoir montré la tension entre l'adaptabilité et la durabilité et le maintien d'un apprentissage qui ne soit pas un bachotage. C'est là notre préoccupation majeure. Vous devez l'avoir en tête. Comme le disait Madame DURAND, le nombre de cours n'a pas diminué, la qualité de la formation non plus, mais on voit bien qu'il y a un surinvestissement sur ces cours, qu'ils soient hybrides ou à distance, parce que l'enseignant craint que cette situation altère la quantité, voire la qualité, de son enseignement. Il y a vraiment une mobilisation importante des enseignants, que vous ressentez comme une surcharge de travail. Les éléments de tension sont énormes, il y en a beaucoup et ils touchent le cœur de la formation. C'est pour cela que nous sommes très attentifs, je vous le garantis, en tout cas des informations que j'ai jusqu'à présent et de la présence des étudiants. L'assiduité, on n'en a pas parlé, mais elle a été importante le semestre dernier, malgré la levée de la défaillance. Ce sont des éléments qui garantissent que l'apprentissage se fait dans des conditions, je ne vais pas dire excellentes, mais optimales par rapport à la situation, de durabilité.

Nous faisons tout, l'administration en lien très étroit avec les enseignants et avec les entités pédagogiques, pour garantir au diplôme de Master, une qualité reconnue sur le marché du travail. Pour vous donner une information sur les diplômés 2020, l'an dernier, nous avons permis à des étudiants d'avoir plus de mentions, puisque nous avons tenu compte dans le calcul de la mention des enseignements du semestre de printemps, ce qui n'était pas garanti par le nouveau cadre d'évaluation que nous avons proposé. Cela a permis d'avoir 14 % de mentions au lieu de 12 %. Nous sommes capables de nous adapter aussi au niveau de la réglementation des diplômes. Pour les examens, nous avons pris une option. Cela n'enlèvera pas la difficulté pour les enseignants qui ne sont pas présents et qui devront avoir un autre mode d'évaluation si nous optons pour le présentiel, mais pour cela aussi, espérons que le présentiel sera possible au moment des évaluations.

Je passe la parole à Pauline BENSOUSSAN sur la question des offices hours.

Pauline BENSOUSSAN

J'adresse tout d'abord mes meilleurs vœux à l'ensemble de la communauté des élus de ce Conseil.

Monsieur DEL PERO, pour répondre à votre question, nous avons, dès le semestre dernier, mis en place des moyens supplémentaires pour répondre à ce que vous décrivez comme situations délicates pour les enseignants et les étudiants. Ce sont les écoles qui, en lien avec les professeurs, ont sollicité des moyens supplémentaires, principalement pour avoir des teaching assistant avec des volumes d'heures un peu

plus importants soit pour les cours, où il n'y a pas de teaching assistant. Nous avons décidé collectivement d'en attribuer. Cela a été aussi utilisé pour faire du tutorat collectif. L'idée était que, pour des étudiants le plus en difficulté, soit parce qu'ils étaient à l'étranger, soit parce qu'ils n'avaient pas des conditions favorables, en tout cas un environnement qui n'était pas favorable, soit des problématiques particulières, de pouvoir y répondre. Enfin, nous avons été également sollicités par les secteurs pédagogiques pour avoir des étudiants vacataires pour aider les équipes à garder le lien avec les étudiants. Les principaux moyens ont été concentrés sur ces différents types d'activités. Sur les office hours, les étudiants nous l'ont rappelé au cours du semestre dernier, la préconisation est de faire des cours de 1 h 30 et de garder la demi-heure restante pour le professeur, pour pouvoir dire à ses étudiants, soit juste après le cours, soit sur un autre créneau de la semaine, qu'il est disponible, qu'ils prennent rendez-vous, ou qu'il va se connecter et pas besoin de rendez-vous. Cela permet aux étudiants de voir dans un second temps de la semaine leur professeur. Cela va dépendre si le professeur respecte la recommandation de 1 h 30 ou de 1 h 45. Encore une fois, on a fait des recommandations très vives, mais chaque discipline, chaque cycle a une réalité. On a vraiment souhaité laisser un peu de liberté à l'enseignant sur ce point. Pour le semestre débutant la semaine prochaine, de nouveau des moyens sont mis en place. Je vous invite, pour le corps professoral, à vous retourner vers les directions de campus ou les directions des écoles, pour les solliciter, sachant que les moyens sont principalement mis pour les étudiants qui sont en difficulté. Il y a vraiment une adaptation sur ce point.

Dernier point, on a testé au semestre dernier, on va de nouveau sans doute l'accentuer, l'usage de tablettes pour les cours notamment quantitatifs, mais pas que, pour que les enseignants puissent avoir un tableau. Les retours sont plutôt bons. Je pense, par exemple, au cours de statistiques qui vont débiter pour les étudiants du Collège universitaire. On va essayer d'équiper et d'accompagner au maximum les enseignants. Ce n'est pas évident, car les enseignants sont chez eux et on ne peut pas distribuer des tablettes à tous les enseignants. On l'a beaucoup fait avec l'École de la recherche qui nous avait sollicités sur ce point au semestre dernier. Cela va être fait en lien avec les directeurs scientifiques des masters, les référents collèges et les Directeurs d'études à l'École de la recherche. Je laisse Sébastien THUBERT compléter sur le sport.

Sébastien THUBERT

Le décret ne nous permet pas d'organiser des cours dans les espaces fermés et nous ne pouvons pas organiser dans les espaces extérieurs des sports collectifs ou des sports de combat. Il y a certains sports, nous sommes en train de faire le tour des maquettes, que nous allons essayer de maintenir. Il faut que nous regardions les questions d'effectifs. Pour l'instant, techniquement, c'est limité à 6 personnes. Il faut que l'on voie si dans la circulaire ministérielle sur les sports universitaires on pourra aller au-delà de cet effectif, ce qui ne va pas nous empêcher de proposer dès la semaine prochaine des activités en ligne, qui seront maintenues tout le semestre. Certaines étaient prévues en réversible vont prévoir d'attendre qu'il y ait une ouverture sur un certain nombre de sports courant mars (on croise les doigts). On travaille avec nos collègues en région pour que cela soit pareil sur l'ensemble des campus.

Emiliano GROSSMAN

Meilleurs vœux à tous.

J'avais deux ou trois remarques dans l'esprit de celle de Mario DEL PERO. On a reçu un certain nombre de conseils pour les enseignements, pour raccourcir à 1 h 30, mais une chose qui n'a peut-être pas été dite suffisamment est la diminution du nombre d'exercices, de devoirs. Je dirige un programme à l'École d'affaires publiques, j'ai donc moins de visibilité pour le Collège. Avec un certain nombre d'enseignants qui n'a pas du tout diminué la charge de travail, on a ce souci. J'ai une réunion cette après-midi pour leur intimer de baisser le nombre d'exercices parce que ce n'est pas possible de travailler comme cela. L'autre remarque, c'est peut-être une maladie de Sciences Po d'en faire trop. Depuis longtemps, je suis pour faire moins et mieux. Je trouve même que l'on fait beaucoup de contrôles. Dans ce contexte, c'est très visible parce que les tunnels de Zoom dont parle Bénédicte DURAND, d'habitude ce sont des tunnels de cours. Zoom empire les choses, mais je pense que ce n'est pas possible de faire 24 heures de cours par semaine, voire à l'École d'Affaires publiques il y a le programme de préparation du concours qui peut amener au-dessus de 30 heures, donc grosso modo, c'est à plein temps. Ce qui implique que l'on n'a pas le temps de lire, de réfléchir. Cela montre à la hiérarchie l'importance que l'on donne à ces éléments. Je pense que cet exercice, aussi difficile soit-il, doit permettre d'enclencher sur une réflexion

sur la manière dont on enseigne, dont on conçoit les enseignements, la scolarité. Cette peste du nombre d'exercices, de cours plus compacts, peut-être avec des formats plus variés, est quelque chose qui doit nous permettre de réfléchir à l'avenir de Sciences Po et pas seulement à la manière dont on répond à une situation de crise pour revenir ensuite à la normale. Il ne faut surtout pas revenir à la normale. C'est quelque chose que je voulais partager avec vous, cela ne demande pas de réponse de votre part. C'est peut-être quelque chose dont on pourra parler dans des réunions futures, une fois que l'on reviendra à une période plus normale, et non pas à la normale. Merci.

Raphaël CHARPENTIER

Merci. Je partage particulièrement cette dernière réflexion. Je pense, peut-être pas tout de suite, mais dans quelques semaines, qu'il pourrait être très utile que notre Conseil, ou une réunion des Conseils, je ne sais pas quel format cela pourrait prendre, puisse avoir lieu sur une vision plus prospective, sur les enseignements que nous avons retirés de cette crise, qui nous a appris un certain nombre de choses, qui a changé un certain nombre de nos habitudes et nous a fait prendre conscience d'un certain nombre de manquements, y compris de la période précédente, et sur ce que nous pourrions en retirer pour les semestres suivants, en espérant que la rentrée 2021 soit normale. Je touche du bois, plutôt du contre-plaqué ! Pour répondre à cette dernière question, je laisse la parole à Mesdames BENSOUSSAN et DUBOIS MONKACHI. Je ne sais pas laquelle d'entre vous souhaite répondre.

Myriam DUBOIS MONKACHI

Sur la question de la surcharge de travail et des évaluations, c'est quelque chose dont nous nous sommes emparés à la direction de la formation. Nous avons réfléchi à ce sujet, notamment sur le nombre d'évaluations. Dans le règlement de la scolarité, il est posé un cadre de 3 évaluations en contrôle continu par unité d'enseignement (article 9). C'est un cadre ancien que l'on aimerait aussi revoir. Pour la question de la charge de travail, Monsieur GROSSMAN, vous ne savez pas savoir comment vos paroles ont été accueillies par Pauline et moi-même. Nous sommes depuis des semestres, depuis des années même, en train de voir comment nous pourrions diminuer cette charge de travail, mais aussi le nombre d'heures de cours. Nous sommes en Master dans des standards qui n'existent qu'à Sciences Po. On s'interroge beaucoup, car on est dans une logique d'insertion professionnelle très positive à Sciences Po. C'est compliqué de voir quel sera le cours à « sacrifier ». Sachez qu'à Sciences Po, on est, à peu près, à 140 crédits ECTS de moyenne, alors que pour obtenir un Master, c'est 120 crédits dans les autres établissements. Chaque crédit correspond à une charge de travail, donc on fait très vite le calcul pour voir qu'à Sciences Po, on est bien au-delà du standard au niveau du Master. Sur le Collège, c'est un peu différent. On a réduit la voilure avec l'acte II, ce qui nous a permis d'avoir une licence sur 3 années avec 180 crédits, mais en Master on reste encore très en deçà. C'est un péché originel, car lors du passage en master en 2000, Sciences Po était à 150 crédits pour obtenir un Master de Sciences Po plutôt que 140 aujourd'hui. C'est quelque chose d'un peu ancré dans notre ADN qu'il va falloir que l'on travaille profondément. D'ailleurs, Bénédicte DURAND a proposé d'organiser un séminaire de réflexion avec les doyens et directeurs de département, car comme vous, nous sommes conscients que ce qui s'est passé, ce qui se passe durant cette crise, donne à voir des éléments, sinon de dysfonctionnement, en tout cas de questionnement, non pas sur la valeur, mais sur le poids des maquettes et sur les espaces qui sont importants pour un apprentissage durable, notamment la lecture et d'autres éléments d'amélioration de l'apprentissage. Donc, oui pour une réflexion, oui pour faire évoluer les choses et en tout cas, à la Scolarité, nous y sommes prêts. Depuis plusieurs années, quelques notes ont été faites. C'est difficile après de savoir quels sont les enseignements qui doivent faire les frais, si j'ose dire, de cette coupe, car cela passera forcément par une diminution du nombre d'heures de cours. PSIA a réussi à le faire, peut-être très sollicitée par les modèles anglo-saxons. Nous avons fait une réforme de PSIA il y a deux ans qui a diminué le nombre d'heures de cours, qui a permis un renforcement du core curriculum pour permettre une meilleure spécialisation des étudiants et qui s'est faite de manière assez heureuse puisqu'il n'y a pas eu ni de dégradation d'insertion professionnelle ni de l'attractivité de la formation. C'est encore un peu jeune, nous sommes à deux ans - même pas, car je crois que la première promotion est sortie l'an dernier-, pour voir comment cela a impacté l'insertion professionnelle. Cela reste, à mon avis, le sujet de tension que nous avons traité avec vous.

Raphaël CHARPENTIER

Merci à toutes et tous. Il était important de traiter bien en profondeur ce point. Je vous remercie d'avoir pu donner l'occasion de le faire. On va passer à la question des groupes de travail. Je laisse la parole à Sébastien THUBERT.

II. PROPOSITION DE GROUPES DE TRAVAIL

Sébastien THUBERT

Merci, Président. Vous avez reçu la liste la semaine dernière, liste que vous aviez déjà eue en décembre à titre d'information et pour lancer la consultation. Dans les échanges que l'on a eus au dernier Conseil de la vie étudiante et de la formation, on avait évoqué ensemble l'opportunité de rajouter un groupe de travail sur la lutte contre les discriminations. Vous voyez qu'il a été rajouté à cette liste. Cette liste peut évoluer au fil des semestres, en fonction des actualités. Notamment, il faudra voir, par rapport au chantier de renforcement de la lutte contre les violences sexuelles et sexistes, à quel moment on ajoutera, éventuellement, un groupe de travail interconseils pour travailler sur ce chantier. En tout cas, à disposition, si vous avez des questions sur les sujets évoqués. C'est ce qui ressort de la consultation menée auprès de chacun d'entre vous.

Raphaël CHARPENTIER

Un point et ensuite je laisse la parole à Monsieur COTTE. Il s'agit de groupes de travaux communs aux deux Conseils qui sont, je le dis notamment pour les nouveaux élus, le moyen pour nous, élus, d'approfondir un certain nombre de points spécifiques soulevés par les élus des deux Conseils, conjointement. La liste présentée regroupe à la fois un certain nombre de groupes de travail sur des thèmes soulevés par ces élus en décembre lors d'une consultation, mais aussi de thèmes du semestre dernier qui n'avaient pas pu se tenir à cause des différentes péripéties notamment sanitaires que nous vivons. Cela nous permet de reprendre le cours un peu plus normal des choses et cela explique aussi qu'il y en ait un nombre particulièrement élevé. Je laisse la parole à Monsieur COTTE.

Jean COTTE

Merci, Monsieur le Président. Je voulais soulever un point pour Monsieur le Directeur. Même si vous avez dit qu'il y avait un nombre assez élevé de groupes de travail, on a soulevé le point d'un groupe de travail sur la lutte contre les violences sexistes et sexuelles dont on avait déjà parlé durant les précédents Conseils, et rappeler, qu'au nom de NOVA, et je pense que cela fait consensus parmi les élus, en tout cas je l'espère, nous aimerions travailler à la création d'un groupe de travail sur la lutte des violences sexistes et sexuelles. Merci beaucoup.

Raphaël CHARPENTIER

Je vais laisser chacun répondre, mais si j'ai bien compris, il allait y avoir une réflexion ad hoc sur ce thème à laquelle les élus allaient évidemment être associés et qui, de ce fait, dépasserait le cadre d'un groupe de travail et imposerait à la fois une implication plus forte et plus approfondie des élus que le groupe de travail, mais je laisse néanmoins la parole pour le confirmer. Je ne sais pas qui souhaite la prendre.

Sébastien THUBERT

Je vais répondre. C'est exactement cela, monsieur le Président. On a besoin de 15 jours pour caler la méthode de travail et cela va certainement dépasser le CVEF et le CI donc du coup, le modèle, en tant que tel, de groupes interconseils n'est pas forcément le plus adapté. On va voir si cela vient en complément ou si ce sera ad hoc. On a besoin encore d'une quinzaine de jours pour le faire. C'est comme cela qu'avec les bureaux des Conseils on a calé la chose : attendre ces 15 jours pour voir si on allait rajouter un groupe spécifique ou si on s'arrimait à une démarche beaucoup plus large.

Jean COTTE

Merci beaucoup.

Baptiste DUMINIL

Comme c'est la première fois que l'on prend la parole, je vous souhaite également une bonne année. On a une question très brève sur le sujet des groupes de travail. On s'inquiète de l'absence de date pour le groupe de travail sur les cours à distance. Étant donné que la situation risque d'évoluer, il y a peu d'utilité à ce que ce groupe de travail ait lieu en mai ou juin. On voudrait savoir ce qu'il en est.

Raphaël CHARPENTIER

Je rebondis sur cette question Sébastien THUBERT pour vous demander quand on pourrait avoir (si on peut les avoir rapidement) les dates de chacun des groupes de travail, lorsque vous aurez une visibilité pour chacun d'entre eux.

Sébastien THUBERT

Pour le calendrier, c'est un travail qui est long, car il ne s'agit pas de faire des réunions uniquement pour faire des réunions, il faut vraiment les inscrire dans une démarche soit prospective soit de bilan. De ce fait, il faut réunir un certain nombre d'acteurs de l'institution si on veut que ce soit des groupes de travail efficaces. Il nous faut pouvoir planifier cela. C'est pour cela qu'on a indiqué ceux qui pouvaient démarrer très vite. Pour le groupe dédié à l'enseignement à distance, il ne s'agit pas de réguler le semestre de printemps qui vient, comme on l'a déjà indiqué, c'est plutôt d'être dans une phase de bilan et d'appropriation, pour pouvoir en tirer un certain nombre d'enseignements. Il ne s'agit pas d'être en réaction. L'outil groupe de travail n'a pas cet objet-là. Cela n'empêche pas d'être en interaction avec les uns et les autres, justement, pour le semestre actuel. C'est le sens des réunions que nous organisons de façon régulière avec les organisations représentatives, les départements, etc. C'est comme cela que l'on construit le suivi de ce semestre-là. Il s'agit bien d'un groupe qui travaille plutôt en matière de bilan. J'espère avoir répondu à votre question.

Raphaël CHARPENTIER

S'il n'y a pas d'autre remarque, je propose de passer au vote. Ismahane, pour les procurations.

Ismahane GASMI

Monsieur FARDE, à vous Monsieur le Président. Madame GHERCA a des problèmes de connexion, je ne sais pas si elle nous entend. Si elle ne nous entend pas, elle donne procuration à Monsieur DE SILVA.

Raphaël CHARPENTIER

Très bien. Je vous propose de passer au vote. Y a-t-il des abstentions ? Y a-t-il des votes contre ? Non. Nous pouvons donc considérer la motion adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

La liste des groupes de travail est adoptée à l'unanimité.

III. RECONNAISSANCE DES ASSOCIATIONS ÉTUDIANTES

Raphaël CHARPENTIER

Nous passons maintenant au point suivant de l'ordre du jour, sur la reconnaissance des associations étudiantes. Baptiste VIVIEN, je vous donne la parole.

Baptiste VIVIEN

Merci beaucoup Monsieur le Président. Bonjour à toutes et tous. Moi aussi, je vous souhaite une bonne année en ce début d'année un peu particulière.

Un document vous a été envoyé recensant les associations qui ont candidaté sur la reconnaissance de l'association, au statut d'association reconnue. Rapidement, pour faire une introduction, je vais revenir sur la procédure et en quoi consiste exactement la reconnaissance des associations. Les associations étudiantes reconnues sont des associations qui ont la personnalité morale et dont l'objet a pour but, en tout cas participe au développement de la vie étudiante à Sciences Po ou dont les activités sont principalement tournées vers les étudiantes et étudiants de Sciences Po. L'objectif de cette

reconnaissance est aussi de permettre à ces associations de bénéficier d'un soutien de la part de l'institution, d'un soutien logistique, financier et de bénéficier d'un accès à ces soutiens. La qualité d'association reconnue est attribuée par le Conseil de la Vie étudiante et de la Formation, d'où sa proposition ce matin. Pour en préciser les conditions, cette reconnaissance a lieu tous les ans, en début de chaque année universitaire. Le statut est obtenu jusqu'à la fin du semestre qui voit le renouvellement intégral des élus représentants étudiants. Les dernières élections ayant eu lieu avec un report en 2020 en novembre, la reconnaissance a démarré en décembre et elle court, de maintenant jusqu'en fin 2022, au prochain renouvellement. Cette reconnaissance se fait sur tous les campus. Elle concerne les associations de tous les campus. Pour l'obtenir, les associations doivent déposer auprès de la DVCE un certain nombre de documents via un document qu'on met à leur disposition en ligne. Elles doivent remplir un certain nombre de points d'éligibilité. Par exemple, on a 4 critères très particuliers et très importants qui sont nécessaires. Le premier est que l'association qui dépose sa candidature doit avoir été préalablement une association reconnue ou bien avoir déjà porté, développé un projet dans le cadre d'une initiative étudiante au cours d'un semestre précédent. Elles doivent avoir des statuts déposés en préfecture, lesquels doivent être en conformité avec les principes généraux du règlement de la vie étudiante. Tous ces points sont dans l'article 13 du règlement de la vie étudiante. Elles doivent également souscrire à une assurance en responsabilité civile pour tous leurs événements et tout ce qu'ils pourront porter pendant leur reconnaissance. Enfin, quatrième point important aussi, est que la composition de leur instance dirigeante doit être conforme à l'article 13 du règlement. Pour vous le détailler, elle doit comporter a minima 6 étudiant-e-s de Sciences Po, 2 membres sur trois au moins doivent être membres du bureau. La présidence et la trésorerie doivent être aussi tenues par des élèves de Sciences Po. Bien entendu, il peut y avoir une demande de dérogation pour une association qui ne remplirait pas l'un de ces critères et qui, pour x raisons, aurait besoin de cette dérogation. Dans ce cas, c'est pour cela qu'on passe les dossiers à l'avis de la Commission de la vie étudiante qui va se prononcer et statuer sur cette demande de dérogation.

J'en viens au document qui vous a été transmis. On avait demandé aux associations de remplir le formulaire qui leur a été soumis avant le 20 décembre si elles souhaitaient que leur dossier puisse passer à la validation du Conseil du 18 janvier. 39 demandes ont été effectuées à cette date. 21 associations remplissaient tous les critères. 7 étaient encore en attente de documents complémentaires. Elles sont en train de les fournir et elles auront très probablement la possibilité de passer lors du prochain Conseil. 11 d'entre elles ont nécessité une intervention, un examen en Conseil de la vie étudiante. Toutes étaient concernées par le même motif : une composition de leur instance dirigeante qui n'était pas en conformité totale avec l'obligation faite par le règlement. En fin de document, j'ai mis les deux associations - en toute fin, numéros 31 et 32, je crois - qui ont fait l'objet d'une dérogation, car elles avaient souhaité demander une dérogation. Il s'agissait de *La Gazelle* et de Sciences Po TV Menton.

La Gazelle est un journal interuniversitaire composé d'étudiants de Sciences Po, mais aussi d'étudiants qui sont à l'ENS, Sorbonne-Université et Sorbonne-Nouvelle. Ils ont besoin que leur bureau soit représentatif de cette constitution et de ce groupe mixte. Ils ont souhaité pouvoir bénéficier de cette dérogation, sachant que, comme vous pouvez le voir sur le document, ils ont 4 étudiants de Sciences Po sur les 6 membres de l'instance. Pour Sciences Po TV, la demande était liée au fait que c'est une petite association qui vient de naître sur le campus de Menton. Ils sont encore très petits. C'est encore un très petit groupe d'étudiants. Ils ont déposé leur statut en toute fin d'année 2020 et ils souhaitaient pouvoir bénéficier de cette dérogation pour leur laisser le temps de grossir, d'étoffer et de rentrer en conformité avec le règlement. La Commission a voté favorablement à ces deux dérogations pour leur permettre d'accéder à ce statut et de déployer leur projet associatif. Pour les autres, elles sont toutes concernées par la même chose. L'avis de la DVCE est qu'il n'y a pas de demande de dérogation. Ce sont des associations qui sont de taille suffisante et qui ont d'ailleurs, je pourrais dire, pignon sur rue. Elles sont déjà des associations souvent reconnues et pour des raisons inconnues n'ont pas fourni un nombre adéquat. Nous pensons qu'il suffit de leur donner la reconnaissance, pour ne pas perdre de temps, mais avec une réserve qui est de se mettre en conformité sous un délai, habituellement c'est 6 mois, mais la Commission a souhaité qu'on laisse un peu plus de temps, jusqu'à la prochaine rentrée, quand il y aura de prochaines reconnaissances, afin qu'elles se mettent en conformité avec toute la procédure nécessaire en préfecture. Pardonnez-moi si j'étais un peu long. Si vous avez des questions, je reste à disposition.

Raphaël CHARPENTIER

Merci, Baptiste, pour ce retour qui nous permet de bien comprendre la manière dont sont reconnues les associations. Pour revenir un instant sur l'avis de la CVE et ensuite prendre les remarques et passer au vote, la Commission de la vie étudiante, et je parle sous le contrôle de mes collègues qui y participent, a souhaité donné aux associations qui n'avaient pas 6 membres dans leur bureau, puisque c'est essentiellement à cause de cela que certaines n'étaient pas en conformité, l'occasion de rester puisque la période rend plus compliqué le recrutement et au-delà, un engagement important au sein des associations. Par ailleurs, une décision autre aurait privé Sciences Po d'un certain nombre d'associations bien connues et utiles à la vie de l'école. C'est pour cela que nous avons choisi d'accorder cette dérogation, que par ailleurs nous avons décidé de prolonger jusqu'au 30 septembre, un peu plus longtemps que d'habitude pour pouvoir mordre sur l'année prochaine et permettre à ces associations de se réorganiser au semestre prochain afin d'être sûr de ne pas perdre en qualité de la vie associative à Sciences Po. S'il n'y a pas de question ou de demande d'intervention, je vous propose de passer au vote. Je propose de procéder de la même manière : y a-t-il des abstentions ? Non. Y a-t-il des votes contre ? Non. La motion est donc adoptée à l'unanimité.

La liste des associations proposées à la reconnaissance est adoptée à l'unanimité.

IV. VALIDATION DES FINANCEMENTS DES PROJETS ÉTUDIANTS SOUMIS À LA COMMISSION DE LA VIE ÉTUDIANTE DU 11 JANVIER 2021

Raphaël CHARPENTIER

Je vous propose maintenant de passer à la validation des financements des projets étudiants soumis à la Commission. Il s'agit à nouveau d'une décision de la CVE. Je ne crois pas qu'il y avait de questions particulières à soulevées. Nous avons, il me semble, une seule demande de financement qui concernait l'association Rhinocéros à laquelle nous avons donné un financement de 2 200 euros pour le Festiféros qui est également un projet étudiant bien connu et régulier. Y a-t-il des questions, des remarques, des observations ? Non. Je vous demande de procéder au vote de la même manière : qui s'abstient ? Qui est contre ? La motion est adoptée à l'unanimité.

Les financements sont adoptés à l'unanimité.

V. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX PROVISOIRES DES SÉANCES DU 16 ET 30 NOVEMBRE 2020

Raphaël CHARPENTIER

Le dernier point de l'ordre du jour avant les questions diverses. Il s'agit de l'adoption des procès-verbaux. Je pense que chacun pourra être heureux de voir que nous avons celui du conseil du 16, mais aussi du précédent conseil qui est soumis au vote. Y a-t-il des remarques particulières ? Non. De la même manière, procédons au vote : qui s'abstient ? Qui vote contre ? Les procès-verbaux sont donc adoptés sous réserve de modifications de pure forme ou orthographiques à venir.

Les procès-verbaux sont adoptés à l'unanimité.

V. ÉCHANGE D'INFORMATIONS SUR DES QUESTIONS DIVERSES

Raphaël CHARPENTIER

Dernier point, les questions diverses. Je crois que sur ce point, il était utile que nous puissions revenir sur les élections qui ont eu lieu dans les commissions disciplinaires. Sébastien et Ismahane.

Sébastien THUBERT

Pour vous dire que les deux sections disciplinaires sont maintenant constituées. L'une est compétente pour les enseignants, l'autre est compétente pour les usagers, c'est-à-dire les étudiants. On avait une phase d'élections qui s'est déroulée en décembre pour constituer les membres siégeant dans la section et tout début janvier, pour désigner les présidents et présidentes de section. Madame GASMI va vous communiquer ceux qui ont été désignés. Juste avant, dans les prochains jours, nous allons les réunir, car on avait réfléchi avec les sections sortantes à une phase de formations des membres des sections pour se familiariser avec le cadre règlementaire et sur les questions liées à la lutte contre les violences sexuelles et sexistes, la lutte contre les discriminations, un certain nombre d'objets qui sont à traiter dans les sections disciplinaires afin de leur permettre de disposer des éléments pour siéger. Je rappelle qu'ils sont complètement autonomes et indépendants dans le traitement des dossiers qui leur sont soumis. Ils doivent disposer d'un certain nombre de bagages pour se faire. Je laisse Madame GASMI pour les connaissances des membres.

Ismahane GASMI

Je rappelle que les membres de ces sections sont désignés par et parmi les membres des trois conseils de l'IEP : le Conseil de la vie étudiante et de la formation, le Conseil de l'institut et le Conseil scientifique. Les membres de la section à l'égard des enseignants sont : Monsieur DELALANDE, Monsieur DEMAZIERE, Madame WAKED, Madame WOLL, Madame DE ROCHAMBEAU, Monsieur GIRAUDEAU, Monsieur CHARPENTIER, Madame EISENBERGER et Monsieur CADIER et cette section est présidée par Madame WOLL. Pour la section disciplinaire à l'égard des étudiants sont membres Monsieur BULTINGAIRE, Monsieur DE SILVA, Madame PICARD, Madame REMOND, Monsieur CHAUSSIN, Madame DANTON, Monsieur MELLERAY, Madame PELABAY, Monsieur ETRILLARD et Madame SCHOEPFEL et cette section est présidée par Monsieur MELLERAY.

Raphaël CHARPENTIER

Merci beaucoup pour ce point. S'il n'y a pas de demande d'intervention supplémentaire, je vous propose de lever la séance. Je vous remercie toutes et tous. Je vous souhaite une bonne semaine et une bonne année 2021. Merci.

Raphaël CHARPENTIER lève la séance à 9 h 57.